

Conseil Municipal du 05 Mai 2022 à 20h30

Salle des fêtes Louis DUMAS de SAINT SOZY

Présents : Mesdames Eveline BOUYSSOU, Sandrine ROUGIE,
Messieurs Daniel LEVET, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Dominique JOUHAULT,
Roland SEGUREL, Gervais DELNAUD

Absents excusés : Monsieur Sébastien DALE (pouvoir à M. Daniel LEVET)
Madame Annick JAMME (pouvoir à M. Jean-Philippe GAVET)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CASTANET, est désigné à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du 09 Décembre 2021 :

Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

Décisions modificatives budgétaires- budget principal et budget annexes Lotissement et Assainissement

Budget Principal : Suite à la constitution du budget principal 2022 et aux écritures devant être inscrites obligatoirement, il est nécessaire d'effectuer un virement de 122 365,23 € de l'opération 104 « Mise aux normes de la salle des Fêtes Louis DUMAS » vers le programme « Réhabilitation de l'ancienne école Roger LAVAL en bureaux et bibliothèque ».

- **Décision modificative budgétaires approuvés à l'unanimité des membres présents**

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de l'eau du Service Public d'assainissement collectif 2021 (RPQS) :

- **Par manque d'éléments reçus en mairie, ce point est reporté à une séance ultérieure.**

Informations et Décisions du Maire :

- **Informations :**

- **Espace santé :**

- **L'Espace Santé a ouvert ses portes début avril 2022.**

Une commande pour les fauteuils et autres équipements des salles d'attentes est arrivée.
Montant de la commande : 3 744,86 €

Une difficulté a été rencontrée pour le raccordement Téléphonie et Internet. Une rencontre sur site avec le Directeur d'Orange a permis de débloquent la situation. La mise en place du réseau téléphonique devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

Concernant la fibre FFTH, elle ne pourra être déployée qu'en fin d'année

Devis reçus : 2334,70 € TTC pour le réseau « Cuivre »
3919.20 € TTC pour le réseau Fibre FFTH

- **Salle des fêtes Louis DUMAS :**

Travaux :

- La SARL AYMARD interviendra en juin+ pour la peinture.
- Le SDIS a donné un avis favorable pour la réouverture au public de la salle, tenant compte des modifications qui seront apportées au réseau électrique.
- La SARL LJS interviendra semaine 15 et 16 pour effectuer les modifications nécessaires suite au rapport de contrôle SOCOTEC.
- Suite à un dégât des eaux survenu dans la salle des fêtes et endommageant le plafond au-dessus-du bar, une déclaration de sinistre a été déposée auprès d'AXA Assurances à Souillac.

Subvention :

Une réponse au dépôt d'une subvention déposée auprès de La Région en octobre 2020, concernant la mise en accessibilité de la salle aux personnes à mobilité réduite, a été reçue en Mairie.
La Région a notifié à la commune la somme de 14 442,00 €.

- **Site Internet de la commune :**

Notre site internet fait peau neuve et sera plus convivial. Merci à Monsieur Dominique JOUHAULT, conseiller, pour son administration quotidienne.

- **Agence de L'eau Adour Garonne :**

Par courrier du 27 avril dernier, l'agence de l'eau Adour Garonne informe la commune de l'arrêt de l'aide à la performance épuratoire fin 2022. Pour rappel, le montant de cette aide pour 2021 s'élevait à 5 540,00 €.

- **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I) :**

Une réunion du comité de pilotage destinée aux Maires des communes se trouvant dans le périmètre d'application des PPRI a eu lieu à Vayrac le 28 avril dernier. Les services de l'Etat ont dressé un bilan de l'état des lieux de la situation et de l'évolution de ce dernier.

A destination des élus, des réunions auront lieu prochainement dans chaque commune. Un groupe de travail au sein du conseil va être constitué.

Une réunion publique aura lieu le 28 juin 2022 à 18h00 afin d'informer la population. Le lieu de la réunion sera défini prochainement.

- **Instauration du Télétravail :**

Suite à l'évolution pandémique que nous avons connue, le télétravail fut une réponse adaptée et sa mise en place dans une commune nécessite de prendre une délibération spécifique. Celle-ci sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **Elections Législatives :** Bureau de vote - Salle des Fêtes Louis DUMAS

Les inscriptions sur les listes électorales en vue de l'élection des députés à l'Assemblée nationale seront clôturées le vendredi 6 mai 2022.

Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures (heures légales locales), sous réserve de l'application éventuelle des deux derniers alinéas de l'article R. 41, de l'article R. 176-1-2, de l'article R. 208, de l'article R. 305, de l'article R. 320 et de l'article R. 335 du code électoral

Le premier tour de scrutin aura lieu le **dimanche 12 juin 2022.**

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités le **dimanche 19 juin 2022.**

Courriers des administrés :

- **Courrier d'un administré concernant la mise en place d'un transformateur sur sa parcelle situé dans la plaine.**

Conjointement au déploiement du réseau d'eau dans la commune, Territoire Energie Lot (Ex FDEL du Lot), recherchant un lieu d'implantation d'un transformateur électrique, s'est rapproché de cet administré. L'implantation de cet équipement permettra de stabiliser la distribution électrique sur toute la plaine.

Ce dernier a donc cédé une partie de sa parcelle pour cette implantation.

Courrier de réponse au club de ValRoc Foot : Suite à des demandes reçues en mairie concernant le suivi du terrain de Saint-Sozy, une réponse a été faite. Une rencontre avec le Président du Club est prévue début juillet 2022.

Courrier d'un administré sollicitant la commune pour l'achat de parcelles communales secteur « Les Combes »:

Actuellement, la commune n'étant pas propriétaire des dites parcelles ; celle-ci ne peut donc répondre favorablement à la demande.

Courrier d'une administrée informant le Conseil de gênes acoustiques et lumineuses régulières occasionnées la nuit :

La présence tardive et bruyante de groupes de personnes, au-delà des heures légales le soir dans le cœur du village, devient difficile à supporter tant sur le plan acoustique que sur le plan de l'éclairage.

Monsieur le Maire prendra les décisions nécessaires afin de limiter au maximum les gênes occasionnées.

La séance est levée à 0H00

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Monsieur Philippe CASTANET

Qui devra être approuvé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal